



Aide démission urgente mise en danger intégrité physique

Par **Ukulima**, le **27/01/2011** à **23:20**

Bonjour,

Je travaille dans un commerce alimentaire.

Il y a 1 an, un salarié a voulu me frapper sans raison valable. Deux collègues l'ont empêché de m'approcher.

J'ai signalé cet incident à ma hiérarchie qui n'a pas bougé !

Il y a 3 semaines, il a à nouveau voulu m'agresser sans raison et un collègue s'est interposé. Je suis immédiatement allé le signaler à ma hiérarchie et mon employeur m'a assuré qu'il le recevrait et qu'il le sanctionnerait. Rien n'a été fait depuis.

Cet employé continue à me "chercher" avec beaucoup de perversité. Son couteau toujours bien en évidence à sa ceinture !

Si rien n'est fait par mon employeur dans les prochains jours, je présenterai ma démission de mon CDI.

MES QUESTIONS :

- est-il possible de démissionner rapidement sans respecter les délais stipulés dans mon contrat ?

- puis-je bénéficier d'une prime de licenciement, d'une inscription à Pôle Emploi et prétendre à des droits ASSEDIC dans le cadre d'une démission suite à une mise en danger de mon intégrité physique ?

- Dois-je me retourner contre mon employeur pour non-assistance à personne en danger ?

Je vous remercie par avance de vos réponses et de votre aide.

Laurent

Par **Claralea**, le **27/01/2011** à **23:36**

Bonsoir, commencez déjà par envoyer une lettre recommandée AR à votre direction en relatant tous les faits depuis de début et votre incompréhension devant l'inaction de la direction face à ces menaces physiques faites par votre collègue. Essayez d'avoir les

temoignages des gens qui se sont interposés entre vous et ce collègue. Faites leur part de votre sentiment d'insecurite au sein de leur etablissement

Le moment venu, ça pourrait vous etre utile que tout ait ete acte sans qu'il n'y ait aucune reaction de la direction, ça pourrait jouer pour vous et contre eux